

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

SC8845

**CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE
VINGTIÈME SESSION ORDINAIRE
27 - 28 JANVIER 2013
ADDIS ABÉBA (ÉTHIOPIE)**

Assembly/AU/9 (XX)
Original : anglais

**RAPPORT SUR LES PREPARATIFS DE LA CELEBRATION DU
CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE / UNION AFRICAINE (OUA/UA)**

19 Décembre 2012

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE

1. Pendant des années, la dignité de l'Afrique a été érodée par les pratiques déshumanisantes de l'esclavage, de la traite des esclaves, du colonialisme et de l'apartheid. L'image de l'Afrique était celle d'un continent vu à travers le prisme des médias occidentaux: un continent de coups d'Etat, de famine, de maladies et de corruption ; une région caractérisée par l'instabilité politique, les conflits, des systèmes de gouvernance irresponsables, un développement politique et socioéconomique faible aggravé par une pauvreté endémique, une insécurité alimentaire chronique, un développement limité des infrastructures et de la communication, un capital humain faible, l'analphabétisme, etc. Bref, l'image du désespoir.

2. Le colonialisme, l'apartheid et la traite négrière transatlantique ont depuis pris fin sur papier, mais la réalité est que le continent continue d'endurer les séquelles amères de ces pratiques déshumanisantes surtout dans le domaine socioéconomique. Le continent continue d'être perçu uniquement comme une source importante de matières premières pour les industries et les consommateurs de l'Occident, sans grande valorisation économique pour les pays africains. L'ordre juridique international, les paradigmes géopolitiques et économiques sont encore fortement biaisés en faveur des anciennes puissances coloniales et de l'Occident, et l'Afrique est toujours considérée comme sous-développée et nécessitant de l'aide et du soutien technique pour l'exécution de ses politiques et la prise en charge de ses populations.

3. Certes, au moment où nous entrons dans le XXI^{ème} siècle, l'Afrique a vu sa situation changer pour le meilleur, avec des améliorations notables dans les systèmes de gouvernance économique, sociale et politique du continent. Nombre de pays africains ont fait des progrès impressionnants dans leur construction d'États capables, ce qui confirme les tendances positives concernant la consolidation continue de la démocratie, une plus grande ouverture politique, le sens de la responsabilité et l'amélioration de la gestion économique. Même les critiques les plus acerbes reconnaissent à l'unanimité que l'Afrique est le continent de l'avenir et que c'est maintenant le moment de l'Afrique.

4. C'est donc dire que l'avenir est positif et c'est une raison suffisante de célébrer. Au moment où l'Afrique met tout en œuvre pour réaliser la dignité humaine et la justice sociale, politique et économique pour ses peuples, et pour reprendre la place qui lui revient dans l'ordre mondial, le cinquantième anniversaire de son organisation continentale, l'Organisation de l'unité africaine, en 2013, est l'occasion et le moment de réfléchir sur les progrès qui ont été accomplis, les défis et les perspectives d'une véritable réalisation de l'Uhuru (liberté), de l'intégration et de l'unité continentales et de la vision de l'Organisation du Panafricanisme et de la Renaissance africaine. Il est également nécessaire de réfléchir sur la durabilité de cette évolution de manière à pouvoir parler d'une véritable renaissance politique, culturelle et économique de l'Afrique au moment où nous envisageons les cinquante années à venir.

5. L'année 2013 est celle de la célébration des cinquante ans d'existence de l'Organisation de l'unité africaine / Union africaine (OUA/UA). Lorsqu'elle est créée le 25 mai 1963, l'un des principaux objectifs de l'OUA est d'accélérer la libération totale de l'Afrique du colonialisme et de toutes les formes de discrimination, y compris la discrimination raciale. L'OUA visait également à promouvoir l'unité, la solidarité, la cohésion et la coopération entre les peuples d'Afrique et les Etats africains, comme moyen d'assurer à long terme l'avenir économique et politique de l'Afrique.

6. Cependant, dès après les indépendances, de nouveaux défis ont émergé en rapport avec le besoin de traduire l'indépendance politique nouvellement acquise en liberté. En d'autres termes, en plus de favoriser la libération et l'intégration de l'Afrique, il était également nécessaire de propulser le continent dans le développement socioéconomique durable qui allait changer la vie des peuples africains en une vie meilleure.

7. Ainsi, alors que la libération totale de l'Afrique de la domination coloniale et de la discrimination raciale est l'une des réalisations majeures de l'OUA, l'UA quant à elle est aux prises avec les questions d'intégration régionale africaine et de réalisation d'un développement socioéconomique durable et centré sur les personnes, qui est basé sur la culture africaine et qui vise la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la vie des populations africaines. Quoi qu'il en soit, la vision de l'Union africaine reste et demeure: « une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale ».

8. La célébration des cinquante ans d'existence de l'OUA / UA constitue pour le continent une rare occasion de réfléchir non seulement sur les réalisations et les perspectives, mais aussi sur les défis que le continent doit encore relever. C'est aussi le moment opportun pour examiner et évaluer le niveau de libération politique du continent en termes de promotion de la gouvernance inclusive et participative par les peuples africains, de la consolidation de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des peuples, de l'enracinement de l'Etat de droit et de la réalisation d'une paix durable et de la sécurité humaine.

9. C'est dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA que la Conférence, conformément au paragraphe 3 de sa Décision Assembly/AU/Dec.422 (XIX), « encourage la Commission, en étroite collaboration avec le gouvernement éthiopien, à travailler avec tous les États membres et les Communautés économiques régionales (CER) ainsi que d'autres organes de l'UA, pour organiser diverses activités, y compris des événements médiatiques, des débats et des concours dans les écoles et les universités, des sondages d'opinion publique, des séances dans les assemblées législatives locales et nationales, et d'autres activités pour célébrer l'Année du Panafricanisme et de la Renaissance africaine afin de renforcer la prise de conscience de la nouvelle génération d'Africains sur les idéaux du panafricanisme ». Il convient de rappeler que conformément à cette même Décision, la Conférence a décidé que le thème de l'année 2013 sera : « Panafricanisme et Renaissance africaine ».

10. Conformément à la décision de la Conférence, le cinquantième anniversaire de l'OUA / UA devra être célébré pendant toute l'année dans toute l'Afrique et pas seulement à Addis-Abeba et au siège de l'UA. Cinquante ans d'existence réelle, en plus du sens de l'africanisme transmis au peuple africain, et la création d'une plate-forme politique continentale, l'attention et le rôle de point de ralliement pour le peuple africain, et enfin l'espoir d'avoir un lendemain sont autant de raisons inattaquables pour célébrer le jubilé d'or de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine (OUA/UA). En d'autres termes le jubilé d'or devra être célébré dans tous les États membres et tout au long de l'année 2013.

11. Le présent rapport vise à présenter les réalisations de l'OUA / UA, les défis rencontrés au cours des cinquante ans d'existence de l'organisation et les perspectives d'avenir. Il est l'expression de la volonté des dirigeants africains de célébrer le Jubilé de l'OUA/UA en assurant la promotion du Panafricanisme et de la Renaissance africaine et en honorant les pères fondateurs de cette organisation continentale à travers des activités commémoratives organisées aux niveaux national, régional et continental, ainsi que dans la diaspora.

II. REALISATIONS

12. L'OUA a rendu à son époque des services qui méritent des éloges et hommage est ici rendu à ses pères fondateurs et au rêve d'unité africaine qui les a habités. Son plus grand succès est lié à la décolonisation.

13. La réalisation la plus importante de l'OUA est sans aucun doute la libération de plusieurs de ses États membres du joug du colonialisme. Au moment de sa création, 32 pays seulement étaient indépendants et beaucoup d'autres étaient encore sous domination étrangère. Grâce à son Comité de Libération basé à Dar Es Salaam depuis sa création, l'OUA a apporté un soutien décisif aux mouvements de libération des pays qui étaient encore dominés par des puissances étrangères et a contribué à leur accession à leur indépendance. En outre, l'OUA en tant que forte autorité morale a mobilisé le continent et le reste du monde pour la promotion de l'autodétermination, de l'égalité des nations et de la dignité de tous les peuples de la planète. En particulier, il faut noter l'importante contribution que l'Organisation a apportée à la libération totale des peuples de l'Afrique australe à travers les sacrifices énormes consentis par les États indépendants de première ligne d'alors et un hommage particulier doit être rendu aux grands dirigeants tels que Mwalimu Julius Nyerere et l'ancien président Kenneth Kaunda de la République de Zambie qui doivent être honorés en ce moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'OUA et de son Comité de Libération. Un Hommage doit également être rendu aux dirigeants de toutes les autres régions qui ont apporté un important soutien à la lutte de libération, ainsi qu'aux combattants de la liberté qui ont mené la lutte de libération sur le terrain, tels que Nelson Mandela et Sam Nujoma, ainsi qu'à ceux qui sont morts depuis, comme Samora Machel, Agostinho Neto, Amilcar Cabral et tous les autres héros également admirés dans le continent. Cet hommage s'étend également à toutes les personnalités, les universitaires, les intellectuels, les militants des droits de l'homme, les écrivains, les artistes et autres groupes qui se sont battus pour la dignité et l'indépendance politique, économique et culturelle de l'Afrique. Il est

nécessaire d'identifier toutes ces personnalités en vue de leur reconnaissance par l'Organisation.

14. Grâce à sa Charte, l'OUA a énormément contribué à stabiliser la paix et la sécurité entre les États membres en affirmant l'intangibilité des frontières héritées des puissances coloniales et en adoptant le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures.

15. En effet, l'OUA a fait d'importantes contributions au développement du droit international dans plusieurs domaines, en particulier, dans le domaine du droit des réfugiés où elle a été la première organisation régionale à adopter, en 1969, la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, visant à compléter la Convention des Nations Unies sur les réfugiés de 1951. En outre, l'adoption de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples à Nairobi en 1981 et de la Charte africaine de la participation populaire au développement à Arusha en 1990, ainsi que de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en 1991 sont des actes phares par lesquels l'OUA s'est efforcée d'enraciner le respect des droits et de la dignité de l'homme dans la vie quotidienne des citoyens de ses États membres. En outre, plusieurs traités et conventions d'importance ont été adoptés sous les auspices de l'OUA, bien que, dans la pratique, les progrès aient été lents en termes de signature, de ratification et de mise en œuvre de ces instruments. Un protocole sur la Cour des droits de l'homme et des peuples avait été préparé, un protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples également, bien qu'ils soient entrés en vigueur après le lancement de l'UA à Durban (Afrique du Sud) en 2002. Des efforts ont été faits pour promouvoir la coopération économique partout dans le continent. En effet, après l'adoption du Plan d'action de Lagos en 1980 qui a fourni un cadre pour l'intégration régionale et continentale, le Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine (CEA) a défini la feuille de route pour le processus d'intégration en trente-six (36) ans, commençant par une union douanière, un marché commun, une union monétaire africaine et enfin une communauté économique au niveau continental. Les autres grandes réalisations concrètes de l'OUA ont été les médiations effectuées dans le cadre de plusieurs conflits frontaliers, dont les conflits Algérie - Maroc (1963-64) et Kenya - Somalie (1965-67) ainsi que d'autres efforts visant à réunir les parties belligérantes autour de la table de négociation.

16. L'OUA a mis en place le «Groupe africain» à l'Organisation des Nations Unies (ONU) et beaucoup de ses efforts de coordination au niveau international ont été faits à travers ce Groupe. L'OUA a joué en outre un rôle dans la réalisation de la coopération conjointe des États africains dans le cadre des travaux du Groupe des 77 qui est le caucus des pays en développement au sein de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

17. L'OUA a suivi de près les événements dans l'Afrique du Sud ségrégationniste et a coordonné les efforts du reste du monde visant au plaidoyer et au maintien des sanctions économiques internationales contre ce pays aussi longtemps que le régime de l'apartheid serait en place. En 1993, l'OUA a créé un mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits sur le continent. En 1998, l'OUA a parrainé un groupe international présidé par l'ancien président du Botswana, Ketumile Masire. Le groupe était chargé

d'enquêter sur le génocide qui a eu lieu au Rwanda en 1994 et son rapport a été publié en 2000. Toujours en 2000 à Lomé, dans le cadre d'une initiative dirigée par le leader libyen le Colonel Mouammar al-Kadhafi, un Acte constitutif portant création de l'Union africaine en remplacement de l'OUA, avec un mandat plus large et renforcé, a été adopté. L'Union africaine devait intervenir au-delà du domaine purement politique, participer de plus près aux efforts de développement socio-économique et accélérer la réalisation de l'intégration des économies et des peuples africains, à l'instar de l'Union européenne, et devait être dotée d'institutions communes majeures avec des mandats spécifiques telles qu'une banque d'investissement, une union monétaire, une banque centrale, une cour de justice, et un parlement, pour ne citer que quelques-uns de ses principaux organes. L'Acte constitutif de l'Union africaine a été ratifié par les deux tiers des membres de l'OUA et est entré en vigueur le 26 mai 2001. Après une période de transition, l'Union africaine (UA) a remplacé l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en juillet 2002. En 2004, le Parlement panafricain de l'UA a été inauguré, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples inaugurée à Arusha en 2006 et l'Organisation a décidé de créer une force de maintien de la paix, la Force africaine en attente (FAA), qui compte environ 15.000 soldats et qui est chargée de maintenir la paix dans les zones de conflit en cas de nécessité.

III. DEFIS

18. Les défis majeurs auxquels les pays africains ont été confrontés depuis l'avènement de l'indépendance politique sont les suivants:

- création et conservation d'institutions et de pratiques de gouvernance appropriées, capables de susciter des pratiques démocratiques et de promouvoir le développement durable sur le continent ;
- réalisation de la cohésion régionale, du développement économique et édification d'une Afrique en paix ;
- insuffisance de financement et de mobilisation pour la réalisation des projets d'intégration régionale et continentale, de commerce intra-africain et de mise en place d'une base industrielle permettant de cesser d'être de simples fournisseurs de matières premières ;
- assurer le rôle et la place appropriés de l'Afrique dans la gestion des affaires mondiales ; absence de coordination des relations avec les partenaires internationaux ;
- mobilisation de la volonté politique des gouvernements africains afin qu'ils soumettent les intérêts nationaux politiques et économiques aux institutions supranationales ;
- mécanismes inadéquats de partage équitable des coûts et des avantages des accords régionaux, ce qui freine évidemment la réalisation de l'intégration africaine ;

- manque de cohérence et de crédibilité des politiques et aversion pour les réformes économiques axées sur le marché ;
- absence d'harmonie organisationnelle entre les groupements régionaux en Afrique, ce qui constitue un obstacle de plus à la réalisation de l'intégration africaine.

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR POUR L'UNION AFRICAINE

19. Le succès de l'Union dépend de sa capacité à régler les problèmes suivants :

a) défis géographiques et historiques :

- application des leçons tirées des processus historiques de transformation de la démocratie ;
- réflexion sur les événements importants qui ont contribué à façonner l'identité de l'Afrique, y compris la gestion des ressources économiques importantes ;
- examen de la façon dont différentes croyances et pratiques influencent la manière d'interagir des peuples africains, et
- compréhension de l'interdépendance de l'Afrique et de l'environnement mondial.

b) défis sécuritaires :

- i. l'inquiétude augmente en raison de la persistance des situations de conflit et de crise sur le continent, malgré les multiples efforts déployés à ce jour pour les résoudre. Le cinquantième anniversaire offre l'occasion idoine pour renouveler la détermination de donner un nouvel élan à la mise en œuvre des décisions pertinentes de l'UA et promouvoir une paix, une sécurité et une stabilité durables sur le continent, sans lesquels, point de résultats significatifs en termes d'intégration et de développement politiques et économiques de l'Afrique ;
- ii. aujourd'hui, l'Afrique dispose du cadre institutionnel et normatif nécessaire pour faire face au fléau que constituent les conflits, et l'UA a fait preuve d'un dynamisme renouvelé dans le traitement des questions de paix et de sécurité du continent. Des progrès importants ont été accomplis dans la résolution des conflits en Afrique, comme en témoignent les résultats auxquels on est parvenu dans de nombreux pays, ainsi que les avancées obtenues en matière de recherche de paix dans nombre d'autres pays et régions. Cette évolution a amélioré les perspectives de développement et

de démocratie, qui doivent maintenant être renforcées grâce à des efforts soutenus de consolidation de la paix et de reconstruction post-conflit ;

- iii. la persistance des conflits, de l'insécurité et de l'instabilité dans d'importantes régions du continent, avec leur cortège de conséquences humanitaires et d'impact socio-économique, la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement, ainsi que la tendance émergente de la violence liée aux élections et aux conflits, les menaces que constituent le terrorisme, le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée, la piraterie et l'exploitation illicite des ressources naturelles en raison de leur capacité d'alimenter les conflits, et la persistance des différends et conflits frontaliers, les implications et les conséquences du changement climatique, mettent en évidence la nécessité cruciale de ne pas léguer le fardeau et les défis de ces situations aux prochaines générations d'Africains ;
 - iv. l'accélération du processus d'opérationnalisation de l'Architecture continentale de Paix et de Sécurité (APSA) fait partie des responsabilités collectives des Etats membres de l'UA. Il leur incombe également de multiplier les efforts pour s'attaquer aux causes profondes des conflits d'une manière globale et systématique, y compris par la mise en œuvre des instruments existants dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit, de la démocratie, des élections, de la bonne gouvernance, du désarmement, du contrôle des armes légères et de petits calibres et de la non-prolifération des armes nucléaires, du contre-terrorisme et du bon voisinage.
- c) défis économiques :
- définir les rôles de l'État, du secteur privé, des institutions financières internationales et des organisations à but non lucratif est une question de développement qui prête toujours à controverse en Afrique.

V. OBJECTIFS

20. L'objectif principal de la célébration est de réfléchir sur les réalisations, les perspectives et les défis auxquels est encore confronté le continent dans les domaines de la paix, de la sécurité humaine, de l'intégration et du développement socioéconomique. Les objectifs spécifiques de la célébration sont les suivants :

- célébrer les cinquante ans d'existence de l'OUA/UA et de sa lutte pour améliorer les conditions de vie des peuples africains ;
- sensibiliser les peuples africains sur les réalisations de l'OUA/UA et sur le rôle et l'existence de l'Union africaine en tant que catalyseur majeur du développement politique et socioéconomique en Afrique ;

- identifier et réfléchir sur les réalisations et sur les obstacles à l'intégration et au développement socioéconomique et rechercher des stratégies réalistes et viables permettant aux Africains de prendre en mains leur destinée ;
- évaluer le niveau de libération politique du continent en particulier le rôle de l'OUA/UA en ce qui concerne le soutien aux États membres pour leur permettre de réaliser une gouvernance légitime, crédible, inclusive et participative qui soit l'œuvre des peuples africains, la consolidation de la démocratie, la réalisation effective des droits de l'homme et des peuples et la réalisation d'une paix durable et de la sécurité humaine sur le continent ;
- susciter le réveil de l'Afrique, l'esprit du Panafricanisme et la Renaissance africaine ;
- encourager les Etats membres à signer, à ratifier et à mettre en œuvre tous les instruments juridiques de l'UA et les stratégies qui constituent un ensemble croissant de valeurs partagées ;
- réfléchir sur la place de l'Afrique sous l'égide de l'Union africaine dans les cinquante prochaines années ; et
- réfléchir sur le type de plate-forme continentale et d'organe exécutif qui seraient les plus appropriés pour réaliser la vision de l'Union africaine d' « une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale ».

VI. RESULTATS ATTENDUS

21. Les résultats attendus de cette célébration sont les suivants :

- les cinquante ans d'existence et de lutte de l'OUA / UA célébrés, valorisés et vulgarisés ;
- l'Union africaine et ses symboles tels que son hymne, ses drapeaux, son emblème, son histoire et ses instruments rendus populaires dans les États membres et dans les différentes régions et regroupements régionaux en tant que piliers de l'Union africaine ;
- l'engagement renouvelé des États membres aux objectifs de l'Union africaine rendu concret par la ratification / adhésion universelle et la mise en œuvre de tous les instruments juridiques de l'OUA / UA et toutes les stratégies qui constituent un ensemble croissant de valeurs communes ;
- le dynamisme renouvelé des citoyens unis, fiers, et prêts à relever tous les défis du XXIème siècle ;

- l'évaluation et le rapport d'étape de l'époque de l'OUA / UA vers l'unité et l'intégration du continent et vers la réalisation du développement politique et socioéconomique de l'Afrique ;
- le renouvellement de l'identité africaine et le réengagement envers les idéaux du Panafricanisme et de la Renaissance africaine.

VII. ACTIVITES POUR LA CELEBRATION DU CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE ET LEUR FINANCEMENT

22. Conformément à la Décision précitée de la Conférence, le Gouvernement éthiopien et la Commission de l'Union africaine ont travaillé en étroite collaboration avec les ambassades africaines accréditées auprès de l'Union africaine et les représentants de la diaspora, dans le but d'obtenir, pour la célébration de cet événement historique, la participation et la contribution maximales de toutes les parties prenantes. À cette fin, le gouvernement éthiopien et la Commission de l'Union africaine ont réussi à identifier les activités qui seront menées par l'une ou l'autre partie, celles qui seront menées par le Gouvernement éthiopien, et celles qui seront menées conjointement par la Commission et le Gouvernement éthiopien. De même, la Commission a dressé une liste d'activités qui seront menées aux niveaux continental, régional et national et au niveau de la diaspora (voir tableau 1).

23. Le financement des activités prévues pour la célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA / UA sera totalement et exclusivement assuré par la Commission de l'UA, les autorités éthiopiennes, les autres États membres de l'UA au moyen de contributions volontaires et d'autres sources de financement africaines.

24. Certaines organisations de la société civile et la diaspora ont pris contact avec la Commission en vue d'organiser des activités dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA / UA et de l'Année du Panafricanisme et de la Renaissance africaine. Dans l'esprit d'une célébration impliquant la participation de tous, ces organisations doivent être encouragées à participer activement, étant entendu qu'elles pourront mobiliser les ressources nécessaires pour financer leurs activités. Il est également souhaitable que ces activités aient lieu tout au long de l'Année du Panafricanisme et de la Renaissance africaine et qu'elles soient prises en compte lors de l'élaboration du programme définitif des activités marquant la célébration de ce jubilé d'or. (voir tableau 1).

VIII. PARTICIPATION

25. Une des plus grandes critiques qui ont été souvent faites à l'OUA est que l'Organisation était perçue comme un Forum intergouvernemental élitiste qui excluait la grande majorité des masses africaines. L'UA s'est départie de cette vision en mettant l'accent sur l'appropriation de l'Union par les communautés de base et son appartenance à l'Africain moyen. C'est dans cet esprit que toutes les couches de la société africaine, y compris toutes les personnes d'ascendance africaine devraient pleinement participer à la

célébration. À cet égard, participeront à la célébration, les États membres, la Commission de l'Union africaine, les autres organes de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales, le pays hôte-Ethiopie, le secteur privé, les organisations de la société civile, la diaspora, les médias et les groupes religieux.

IX. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

26. Conformément à la Décision de la Conférence sur la célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA, il est impératif de mettre en place un mécanisme de suivi afin que les activités prévues puissent être réalisées à temps et que soit éliminé tout obstacle susceptible d'entraver ces activités. C'est ainsi qu'il a été proposé de mettre en place un Sous-comité ad-hoc du COREP chargé de superviser l'organisation générale des événements et des activités. La Commission pour sa part a déjà confié cette tâche à son Comité de gestion des conférences et des événements qui travaille sous la supervision et la direction du collège des commissaires. Le pays hôte a également mis en place un Comité national d'organisation pour la célébration de cet anniversaire. Les structures précitées de la Commission et le pays hôte travaillent en étroite collaboration en vue de l'événement. Le chaînon manquant est le COREP. Il convient de saluer l'idée de créer un Comité ad hoc du COREP. Ce sous-comité veillera à ce qu'il y ait une synergie et une coordination des activités préparatoires de cet événement historique.

X. LE LEGS DE LA CELEBRATION

27. La question qu'il faut poser maintenant est de savoir ce qui restera après toute cette célébration. En d'autres termes, au-delà de la fête et des réjouissances, quelque chose de concret devrait rester de la célébration et ceci peut prendre plusieurs formes, par exemple, l'érection de monuments du Jubilé d'or dans des sites de choix dans les villes du continent, un film, un documentaire et un livre sur les cinquante ans de l'OUA/UA et sa quête du Panafricanisme et de la Renaissance africaine.

XI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

1. le temps est précieux et il est nécessaire que le COREP se prononce sur la liste des activités devant marquer la célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA ;
2. les fonds sollicités doivent être mis à disposition par le COREP qui a reçu mandat de la Conférence, à cet effet, (voir Décision 422) afin que les activités prévues puissent être traduites en actions concrètes ;
3. le Comité ad hoc du COREP sur le cinquantième anniversaire de l'OUA/UA doit être mis en place, le plus tôt possible ;
4. le COREP doit être informé tous les mois de l'état d'avancement des préparatifs de la célébration de ce jubilé d'or ;

5. les États membres doivent être encouragés à informer la Commission des activités qu'ils envisagent pour cette célébration au plan national et à indiquer leurs contributions volontaires en vue de la célébration continentale comme le leur a demandé la Conférence ;
6. les CER également doivent être encouragées à célébrer cet événement dans leurs régions et sièges respectifs.
7. les OSC nationales, les associations des femmes et de jeunes et le secteur privé doivent également être encouragés à mobiliser leurs membres en vue de cette célébration ; La Commission de l'Union africaine doit préparer un calendrier complet pour l'année 2013, en fonction de toutes les informations pertinentes recueillies sur les activités prévues par toutes les parties prenantes pour cette célébration ;
8. les États membres doivent dresser leurs propres calendriers nationaux et utiliser toutes les activités et tous les événements pertinents organisés au niveau national pour annoncer le cinquantième anniversaire ; ils doivent placer activités et événements, y compris les journées nationales et les activités / événements menés par les OSC (réunions, séminaires, expositions d'art, projection de films et de documentaires, etc.) sous le thème de la célébration du cinquantième anniversaire pour ainsi sensibiliser le grand public ;
9. inviter le président Barack Obama en sa qualité d'invité d'honneur et identifier d'autres dignitaires importants à inviter le 25 mai 2013, jour de la célébration du cinquantième anniversaire ;
10. lancer une réflexion sur la possibilité de décerner le Prix Nobel de la Paix (qui a également cinquante ans d'existence) à l'Union africaine pour son immense contribution à la consolidation de la paix et de la sécurité sur le continent dans des conditions difficiles, en stimulant les efforts de développement et créant de solides liens de solidarité entre les peuples africains et ceux du monde entier, réalisant ainsi la consolidation de la paix et de l'harmonie sur notre planète.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2013-01-28

Progress Report on the Preparations for the 50th Anniversary of the OAU/AU

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9065>

Downloaded from African Union Common Repository